

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Bandiagara

**SYNTHESE DES PLANS COMMUNAUX DE SECURITE ALIMENTAIRE
DU CERCLE DE BANDIAGARA**

2006-2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Date de publication : décembre 2006

SIGLES ET ABREVIATIONS

- ABFN : Autorité du Bassin du Fleuve Niger
- CCC : Centre de Conseils Communaux
- CED : Centre d'Education pour le Développement
- CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- CSCOM : Centre de Santé Communautaire
- DRPSIAP : Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
- NEF : Near East Foundation
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PACR : Projet d'Appui aux Communautés Rurales
- PADER : Projet d'Appui au Développement Rural
- PAD-Pêche : Projet d'Appui au Développement de la Pêche
- PASAOP : Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
- PASAOP : Programme d'Appui aux Services agricoles et aux Organisations Paysannes
- PDAM : Projet de Développement de l'Aviculture au Mali
- PDESC : Plan de Développement Economique et Social
- PDESC : Plan de Développement Economique, Social et Culturel
- PDRI : Projet de Développement Intégrée des Régions de Tombouctou et Mopti
- PNIR : Programme National d'Infrastructures Rurales
- PPIV : Petits Périmètres Irrigués Villageois
- PROMISAM : Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire
- PTF : Partenaires Techniques et financiers
- SAP : Système d'Alerte Précoce
- SFD : Système Financier Décentralisé
- SNSA : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
- ST : Service Technique

- VRES : Valorisation des Ressources en Eaux de Surface

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

I. CONTEXTE

II. JUSTIFICATION

III. METHODOLOGIE

IV. SITUATION DE REFERENCE

DEUXIEME PARTIE

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DU CERCLE

I. PLAN D' ACTIONS

II. EVALUATION

III. REPARTITION DU COUT GLOBAL PAR ANNEE

IV. REPARTITION DU COUT PAR SOURCE DE FINANCEMENT

I. CONTEXTE

Depuis plusieurs décennies, le Mali connaît une insécurité alimentaire quasi endémique qui hypothèque ses efforts de développement. Cette situation est causée essentiellement par des aléas climatiques, l'accès difficile des producteurs aux équipements, au crédit, aux terres, aux intrants, etc. A cela, il faut ajouter les actions des déprédateurs, l'enclavement, les modes de productions extensifs, la détérioration des termes de l'échange au plan mondial.

La conséquence la plus perceptible et directe de l'insécurité alimentaire sur la vie des ménages est leur paupérisation. C'est pour cette raison que la Sécurité Alimentaire a été retenue comme l'un des axes d'intervention prioritaires dans le document du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) élaboré et mis en œuvre au Mali pour la période 2002-2006, puis révisé pour la période 2007-2011. Plusieurs actions furent entreprises pour instaurer une sécurité alimentaire durable.

1. Adoption d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA).

En 2002 la République du Mali a adopté une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire en conformité avec la Politique de Décentralisation. Les défis majeurs de cette SNSA sont :

- nourrir une population en forte croissance et de plus en plus urbaine;
- asseoir la croissance des revenus ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur agricole;
- affronter la diversité des crises alimentaires.

2. Création du Commissariat à la Sécurité Alimentaire

En mai 2004, le Gouvernement du Mali a mis en place un Commissariat à la Sécurité Alimentaire chargé de la mise en œuvre de la SNSA. Notamment, le CSA a été chargé de préparer et mettre en œuvre en rapport avec les

départements ministériels concernés des mesures visant à assurer une pleine couverture des besoins alimentaires du pays.

3. Mise en place du Projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire (PROMISAM)

En octobre 2004 , le PROMISAM a démarré ses activités. Il a été mis en place par l'USAID/Mali suite à une demande du Gouvernement du Mali pour une assistance technique pour la mise en œuvre de la SNSA. Le PROMISAM doit particulièrement :

- appuyer le CSA à la mobilisation des capacités et initiatives pour la réalisation de la sécurité alimentaire structurelle au niveau des collectivités;
- développer des plans indicatifs de sécurité alimentaire au niveau des communes, cercles et régions ;
- accompagner le CSA dans le processus de développement du Plan National de Sécurité Alimentaire qui intégrera les Plans indicatifs de sécurité alimentaire des communes, cercles et régions.

II. JUSTIFICATION

Le Cercle de Bandiagara est confronté très souvent à des situations alimentaires difficiles provoquées entre autres par :

- ↪ le déficit pluviométrique chronique ;
- ↪ le faible niveau de production ;
- ↪ la dégradation des écosystèmes et la baisse de la fertilité des sols ;
- ↪ les dégâts causés par les déprédateurs sur les cultures ;
- ↪ les difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles ;
- ↪ le sous équipement des producteurs ;
- ↪ le faible encadrement des paysans dû à l'insuffisance du personnel des services agricoles ;
- ↪ la mauvaise gestion des fonds alloués aux différents programmes de sécurité alimentaire ;
- ↪ la faible prise en charge des questions de sécurité alimentaire dans les PDESC ;
- ↪ etc.

Face à ces préoccupations de plus en plus aiguës et qui annihilent tout effort de développement, il urge pour le Cercle d'identifier et de mettre en oeuvre des stratégies tendant à atteindre l'objectif d'une sécurité alimentaire durable pour les populations. Dans un contexte de Décentralisation, ces stratégies doivent être réfléchies à la base pour prendre en compte les déshydratas des masses populaires et les spécificités locales. Elles doivent être traduites en activités dans des Plans d'actions communaux dont l'objectif sera d'apporter une contribution à l'instauration d'une sécurité alimentaire durable.

III. METHODOLOGIE

Pour développer les plans indicatifs de sécurité alimentaire au niveau des collectivités, le CSA et le PROMISAM ont opté pour une démarche participative.

1. Informations et sensibilisations

Courant décembre 2005, une mission du CSA a rencontré au niveau régional les autorités administratives et politiques, les services techniques, les organisations de la société civile et les partenaires au développement de la région de Mopti sur la conduite d'un processus d'élaboration de plans de sécurité alimentaire des collectivités territoriales.

2. Organisation d'une session de formation

Une session de renforcement des capacités s'est déroulée à Bandiagara du 25 au 26 septembre 2006 destinée aux acteurs en charge de l'élaboration des Plans de sécurité alimentaire des Communes. Elle a regroupé:

- ⇒ le Préfet ;
- ⇒ les sous- préfets ;
- ⇒ les maires;
- ⇒ des représentants de services techniques ;
- ⇒ les conseillers CCC ;
- ⇒ les secrétaires généraux des communes ;
- ⇒ une femme rurale et un jeune rural par commune;
- ⇒ des représentants d'Organisations de la société civile (associations du secteur rural, du commerce, des transports, etc.) ;

- ⇒ des représentants de partenaires au développement (ONG, Projets de développement) ;
- ⇒ des représentants de la presse locale.

La session a été animée par le Directeur Régional de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population de Mopti.

3. Elaboration de plans de sécurité alimentaires des communes

Les plans de sécurité alimentaires des communes ont été élaborés par les communes elles-mêmes avec l'appui technique des CCC et sous la supervision de la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.

Le PSA de la commune a été monté selon un canevas présenté lors de la session de formation.

Les PSA élaborés devraient être cohérents avec les PDESC aussi bien au niveau de l'identification que des stratégies à mettre en œuvre. Ils ont été bâtis autour des 4 piliers de la Sécurité alimentaire que sont :

- ↪ **la disponibilité des aliments ;**
- ↪ **l'accessibilité géographique et économique ;**
- ↪ **l'utilisation ;**
- ↪ **la stabilité.**

4. Synthèse des plans communaux du Cercle

La présente synthèse est une compilation des 21 plans communaux du Cercle de Bandiagara, tous adoptés par les organes délibérants des communes. Il reste entendu que ces plans des communes restent valables et constituent le cadre opérationnel de la mise en œuvre des activités identifiées. La synthèse a respecté les contenus des PSA validés tout en se **focalisant sur les contraintes majeures identifiées** par les communes et les **principales solutions proposées**.

5. Restitution de la synthèse

Le PSA du Cercle a été restitué au Conseil de Cercle le 23 janvier 2007 lors d'un atelier tenu à Bandiagara. Des observations de fond et de forme ont été formulées et prises en compte dans cette version.

L'élaboration de la synthèse a permis :

- de corriger les erreurs de forme et de calcul ;
- de faire économie de certains domaines relevant plutôt du développement global du cercle et qui sont pris certainement en compte par d'autres programmes;
- de déceler certaines omissions dans la prise en compte des préoccupations des populations.

IV. SITUATION DE REFERENCE

1. Aperçu historique

L'histoire du cercle commence en partie avec celle de la ville de Bandiagara fondée par Nangabanou TEMBELY. Par la suite, le cercle connut de grands événements historiques intimement liés à l'histoire nationale. Défaits par les Peulh du Macina, les Toucouleurs furent acceptés et vengés par leurs hôtes Dogon. Colonisée ensuite en 1893 par les Français sous la conduite de ARCHINARD, la ville de Bandiagara devint chef lieu de circonscription administrative en janvier 1903 tandis que Bandiagara fut érigé en cercle groupant les actuels cercles de Bankass, Koro, Douentza et même Ouahigouya du Burkina Faso.

Le Conseil de Cercle devient collectivité décentralisée par la loi N°95/034.

2. Situation géographique

D'une superficie de 10.520 km², le cercle de Bandiagara est localisé entre les 3^{ème} et 4^{ème} degrés de longitude Ouest et les 14^{ème} et 15^{ème} de latitude Nord, à environ 700 km à l'Est de Bamako sur le plateau Dogon.

Le cercle est entouré par les cercles de Douentza au Nord, Koro à l'Est, Bankass au Sud-Est, Djenné à l'Ouest et Mopti au Nord-Ouest.

3. Organisation administrative

Le cercle comprenait jusqu'en 1999, 08 arrondissements. Avec l'avènement de la décentralisation, le cercle a été érigé en collectivité décentralisée avec 21 communes dont une urbaine et 402 villages.

4. Organisation institutionnelle

Le conseil de cercle comprend 43 élus. L'organe exécutif est constitué d'un Président et de deux Vice-Présidents. Le conseil est organisé en 4 commissions : la commission sociale-éducation-santé, la commission finances, la commission culturelle, sportive et artistique et la commission cadre de vie-environnement urbanisme, foncier et recensement.

5. Caractéristiques physiques

a. Climat

Le climat est caractérisé par une saison humide de mai à octobre et une sèche couvrant la période de novembre à avril. Le mois de mai accuse des températures élevées tandis que janvier enregistre des basses températures.

La moyenne annuelle de l'humidité est de 44 % avec un maximum en août de 79 % et un minimum en mars de 18 %.

La vitesse annuelle moyenne du vent est de 2,2 m/s avec un maximum en janvier de 2,9 m/s et un minimum en octobre de 1,5 m/s.

b. L'hydrographie

Le réseau hydrographique est couvert par trois unités de bassins versants :

- le bassin versant du Yamé de Bandiagara ;
- les bassins versants le long de la falaise de Bandiagara ;
- les bassins versants drainant vers la plaine du Niger.

Le bassin du Douro et le Yamé en amont de Bandiagara ont un grand potentiel en eau de surface. C'est d'ailleurs dans cette zone que l'on trouve un grand nombre de micro-barrages destinés au maraîchage. Les ressources en eaux de surface du bassin du Yamé de Bandiagara s'élèvent à 108.000 m³ en année moyenne et à 67.000 m³ année sèche.

c. Les sols

Il existe principalement deux types de sol à savoir les sols sablo-argileux et les sols sablo-limoneux. Sur de très grandes superficies, ces sols sont de faible profondeur et la roche affleurante occupe des surfaces étendues.

d. La végétation

La couverture végétale est arbustive ou arborée à densité variable. La classe S₁ (cultivée) est occupée par des forêts-galeries. La classe S₂ (cultivée) porte des arbres et arbustes éparpillés et la classe S₃ une brousse tigrée (fourrée en tâches) dégradée. La classe N₁ est caractérisée par des formations arbustives, tandis que la classe N₂ est occupée par des arbres et arbustes clairsemés dans les fissures des roches.

e. L'environnement naturel et humain

L'environnement naturel connaît de plus en plus de dégradations. Les forêts sont détruites ainsi que la faune. Cette dégradation est essentiellement due à l'érosion hydrique, l'érosion éolienne et les activités humaines.

6. Caractéristiques démographiques et sociales

Selon les résultats du dernier recensement (RHP-1998), la population totale du cercle est de 227.580 habitants dont 110.996 hommes et 116.584 femmes. Le taux de croissance y est de 2%.

La population du cercle est majoritairement composée de Dogon agriculteurs et éleveurs. On y rencontre aussi des Peulh éleveurs, des Soninké, Bambara, Bobo, etc..

7. Caractéristiques économiques

a. L'agriculture

L'économie du cercle est essentiellement basée sur l'agriculture avec comme principales spéculations le mil, le sorgho, le riz, l'arachide, le wandzou, le fonio, le sésame.

Le maraîchage excelle avec la culture de l'échalote.

b. L'élevage

Avec sa pratique traditionnelle et extensive, l'élevage est peu développé dans le cercle. En 2005, le cheptel comptait :

Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins
54.080	237.995	336.266	423	13.710

Le cercle dispose de 7 parcs de vaccination, 2 aires d'abattages (Bandiagara et Goundaka), 44 pistes de parcours. De plus en plus les éleveurs utilisent d'importantes quantités de tourteaux pour compenser le manque à gagner imposé par l'insuffisance du pâturage et qui est quelques fois source de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Le lait, la viande et les cuirs et peaux constituent les produits traditionnellement tirés de l'élevage.

Le cercle ne dispose cependant d'aucun marché à bétail. Une meilleure organisation du secteur de l'élevage serait essentielle pour l'économie du cercle.

c. Le commerce et les échanges

Le commerce est relativement développé dans le cercle grâce à sa position de carrefour entre les cercles de Mopti, Douentza, Koro et Bankass mais aussi grâce à ses nombreux marchés hebdomadaires assez importants. Les plus importants marchés sont au nombre de 7. Il s'agit des marchés de Bandiagara, Sangha, Ningari, Mory, Dourou, Kendié et Goundaka.

Le produit d'exportation est presque exclusivement l'oignon, ce qui pose le problème de la dépendance économique des populations vis-à-vis des cours de cette production. Selon le rapport d'activité 2003-2004 de la DRCC, 2.560 véhicules sont partis de la Région (Bandiagara) chargés d'oignons à destination de Bamako et Sikasso.

d. L'artisanat

Les principales activités artisanales portent sur la sculpture, la teinture, la poterie, le tissage de paniers, d'étoffes, de nattes, la tannerie, etc., mais elles restent destinées à une clientèle locale ou aux touristes de passage. L'effort et l'ambition du syndicat des artisans sont à encourager et soutenir.

e Les mines et les industries

Une meilleure valorisation de l'exploitation des carrières qui assurent les matières premières pour la construction et les mesures de lutte anti-érosive apporterait une plus-value au développement du cercle.

f. Les forêts

Ce secteur est caractérisé par la présence de quelques poches de ressources forestières (Bima, Goundaka, Pouti, Kendié), rôneraies (Banguel Toupé, Madina, Tinimassogou), et des marchés de bois. La déforestation est préoccupante et des mesures méritent d'être prises pour la protection, la restauration et la sauvegarde des végétaux.

8. L' Etat de la sécurité alimentaire ¹

Malgré les atouts/potentialités liés à l'agriculture, malgré la présence de quelques partenaires qui déploient de gros efforts, malgré la volonté politique favorable à ce secteur, la sécurité alimentaire est loin d'être assurée. Cela est favorisé par le sous-équipement et la faible organisation des producteurs, l'insuffisance de banques de céréales, la faible production agricole, une production, à la baisse comparativement à 2003, la rareté et la pauvreté des terres cultivables, la faiblesse et la mauvaise répartition de la pluviométrie.

Evolution de la production agricole entre 2003 et 2004 :

	Mil	Sorgho	Riz	Arachide	Wandzou	Fonio	Sésame
2003	21.550	1.437	360	1.705,5	461	176,5	58
2004	10.884	816	249	1.225	340	1.222	38

Selon un rapport provisoire du SA, le déficit céréalier 2005-2006 s'élève à 59.172 tonnes pour un besoin céréalier de 77.517 tonnes et pour une population estimée à 279.543 habitants.

L'approvisionnement a été fait en partie à partir de Ségou, Koutiala, Bankass et Koro.

¹ D'après le Service de l'Agriculture (SA)

SYNTHESE DES PLANS QUINQUENNAUX DE SECURITE ALIMENTAIRE DES COMMUNES DU CERCLE DE BANDIAGARA

I. PLAN D’ACTIONS

OBJECTIF GENERAL : Contribuer à assurer la sécurité alimentaire des populations du Cercle de Bandiagara

CONTRAINTES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	Localités
DISPONIBILITE				
Faible production agricole	Améliorer la production agricole	La production agricole est améliorée	Sensibilisation pour l'utilisation de la fumure organique	Docoumbo
			Equipement des producteurs	LOWOL –Pelou-Pignary-Bana-Pignary-
			Creusement de puits maraichers	Dogani- Barasa-Borko-Docoum-Dourou- Lowol
			Achats de produits phytosanitaires	Borko-Soroly- Muetoum - Pignari-Bana-Pignari
			Confection des diguettes anti-érosives	Barasa-Docoum.-Lowol Muetoum- Ondoug-Pelou-Soroly-Dando-Kendié-Segue-Diamn Dogani
			Construction/réhabilitation de barrages/micro barrages	Ensemble Cerle
			Surcreusement de mares	Barasa –Borko-Docoum - Lowol-Pignari-Ba-Pignari-Soroly-adouba
			Formation des paysans	Barasa – Borko- Kende-Lowol –Muetoum-Pelou-Pignari-Ba-Pignari-Soroly
			Vulgarisation des semences améliorées	Ensemble Cercle
Faible productivité de l'élevage	Améliorer la productivité de l'élevage	La productivité de l'élevage est améliorée	Construction de magasins d'aliment bétail	Plusieurs communes
			Sensibilisation des éleveurs sur la santé animale	Lowol

ACCES				
Faible accès physique et économique aux aliments	Contribuer au désenclavement du cercle	Le cercle est moins enclavé	Construction/entretien/réhabilitation pistes rurales	Ensemble Cercle
			Construction d'infrastructures marchandes	Bandiagara
	Faciliter l'accès des pop. au crédit	Le crédit est facile d'accès	Mise en place de caisses de crédit villageoises	Barassara-Dourou Pelou-Soroly
UTILISATION				
Faible connaissance nutritionnelle des aliments	Améliorer le niveau de connaissance nutritionnel des populations	Le niveau de connaissances nutritionnelles est amélioré	Sensibilisation et formations sur les pratiques culinaires et l'hygiène alimentaire	Ensemble Cercle
STABILITE				
Irrégularité dans l'approvisionnement des banques	Assurer l'approvisionnement correct des banques de céréales	Les banques de céréales sont approvisionnées correctement	Création et approvisionnement de banques de céréales	Ensemble Cercle
Mauvaise gestion des stocks familiaux communautaires et institutionnels	Assurer une bonne gestion des stocks	Les stocks institutionnels et familiaux sont bien gérés	Formation des membres des comités de gestion des banques	Diamnati-Dogani-Kendé Muetoum-Ondoug.- Sangha-Wadouba-Kendie- Ségue
			Construction de magasins pour les produits maraîchers	Pelou
			Sensibilisation des populations pour une bonne gestion des stocks	Borko
			Formation en techniques de conservation des aliments	Lowol

II. EVALUATION DU COUT DU PLAN (en milliers de FCFA)

PILIER	ACTIVITES	COUTS
D I S P O N I B I L I T E	Construction/réhabilitation de barrages/micro-barrages	2 715 100
	Creusement de puits maraîchers	508 500
	Surcreusement de mares	276 750
	Confection des diguettes anti-érosives	168 230
	Vulgarisation des semences améliorées	23 300
	Construction de magasins d'aliment bétail	22 000
	Creusement des puits pastoraux	15 000
	Achats de produits phytosanitaires	8 500
	Formation des producteurs	8 340
	Equippedement des producteurs	5 150
	Sensibilisation pour l'utilisation de la fumure organique	240
	Sensibilisation des éleveurs sur la santé animale	76
	TOTAL	3 751 186
A C C E S	Construction/entretien/réhabilitation de pistes	2 642 500
	Construction d'infrastructures marchandes	250 000
	Mise en place de caisses de crédit villageoises	10 300
	TOTAL	2 902 800
U T I L I S A T I O N	Sensibilisation/formation sur les pratiques culinaires et l'hygiène alimentaire	27 272
	TOTAL	27 272
S T A B I L I T E	Construction/approvisionnement de banques de céréales	622 538
	Formation des membres des comités de gestion	8580
	Construction de magasins pour les produits maraîchers	7 000
	Formation en techniques de conservation des aliments	200
	TOTAL	638 519
	TOTAL GENERAL	7 319 777

Le coût global des activités issues des contraintes majeures identifiées dans le Cercle en matière de sécurité alimentaire s'élève à **7 319 777 000** FCFA. La répartition par pilier donne les proportions suivantes :

PILIER	COUTS (en milliers)	%
DISPONIBILITE	3 751 186	51,35
ACCES	2 902 800	39,7
UTILISATION	27 272	0,4
STABILITE	638 519	8,7
TOTAL	7 319 777	100

L'essentiel des efforts est orienté à augmenter le **DISPONIBLE ALIMENTAIRE** en premier lieu pour un montant de 3 751 186 000 FCA, soit 51,3 %. Cette situation se présente dans toutes les communes du Cercle en raison de l'existence de nombreux obstacles à lever dans le domaine de la production agro-alimentaire (les contraintes liées aux aléas climatiques, au sous-équipement des producteurs, à la qualité des ressources humaines, à la faible introduction des technologies, aux vicissitudes du contexte international, etc.)

Les activités de ce pilier sont dominées par des constructions et des réhabilitations de barrages/micro-barrages, le creusement de puits maraîchers et le surcreusement de mares.

Le pilier **ACCES** représente 39,7% du coût global des activités de la synthèse, soit 2 902 800 000 FCFA. Les activités portent essentiellement sur les aspects « accès économique » (Mise en place de caisses de crédit villageoises) et « accès physique » (construction/entretien de pistes rurales ; construction de magasins).

Une seule activité a été inscrite au titre du pilier **UTILISATION**. Il s'agit la sensibilisation et de la formation sur les pratiques culinaires et l'hygiène alimentaire. Le montant du pilier s'élève à 27 272 000 FCFA, soit seulement 0,4 % du coût global.

Trois activités majeures dominent le pilier **STABILITE**. Il s'agit de la construction et l'approvisionnement de banques de céréales, la formation des membres des comités de gestion et la construction de magasins pour les produits maraîchers. Le montant du pilier s'élève à 638 519 000 FCFA, soit 8,7 % du coût global.

III. REPARTITION DU COUT GLOBAL (en milliers de FCFA)

1. Coût par année

COMMUNES	TOTAL	REPARTITION DU COUT PAR AN				
		1	2	3	4	5
BANDIAGARA	881 820	176 364	176 364	176 364	176 364	176 364
BARASSARA	137 400	44 900	43 500	28 000	8 000	13 000
BORKO	386 200	97 500	91 300	79 300	80 800	37 300
DANDOLI	369 500	53 500	95 500	83 500	83 500	53 500
DIAMNATI	245 000	43 650	119 150	27 400	27 400	27 400
DOCUMBO	251 840	97 425	67 445	39 445	44 325	3 200
DOGANI-BERE	137 400	44 900	43 500	28 000	8 000	13 000
DOUROU	384 850	-	90 225	75 325	147 975	71 325
KENDE	55 500	28 300	8 300	6 300	6 300	6 300
KENDIE	662 755	169 560	123 715	123 160	123 160	123 160
LOWOL-GUEOU	74 095	1 979	24 805	15 104	30 142	2 067
MUETOUMOU	615 150	193 075	109 800	101 675	109 800	100 800
ONDOUGOU	971 250	755 000	75 000	47 250	47 000	47 000
PELOU	283 705	62 355	56 750	61 200	56 200	47 200
PIGNARI	667 100	118 350	168 750	145 000	90 000	145 000
PIGNARI-BANA	92 375	16 225	24 375	30 175	6 575	15 025
SANGHA	559 122	84 576	265 576	72 561	94 212	42 197

SEGUE	245 850	62 675	40 500	62 675	40 000	40 000
SOROLY	139 000	58 600	10 600	26 600	42 600	600
TIMIRI	626 200	135 200	171 500	74 000	171 500	74 000
WADOUBA	805 300	138 260	209 960	207 960	140 560	108 560
TOTAL	8 591 412	2 382 394	2 016 615	1 510 994	1 534 413	1 146 998
%	100	27,7	23,5	17,6	17,9	13,4

Le coût global des 15 PSA du Cercle s'élève à **8 591 412**FCFA pour une durée de 5 années. Environ 50 % des investissements sont programmés les deux premières années.

2. Coût par commune

Rang	COMMUNES	MONTANT	%
1.	ONDOUG	971 250	11,3
2.	BANDIAGARA	881 820	10,3
3.	Wadouba	805 300	9,4
4.	PIGNARI	667 100	7,8
5.	KENDIE	662 755	7,7
6.	TIMNIRI	626 200	7,3
7.	MUETOUM	615 150	7,2
8.	SANGHA	559 122	6,5
9.	BORKO	386 200	4,5
10.	DOUROU	384 850	4,5
11.	Dandoli	369 500	4,3
12.	PELOU	283 705	3,3
13.	DIAMNATI	245 000	2,9
14.	DOCOUB	251 840	2,9
15.	SEGUE	245 850	2,9
16.	BARASRA	137 400	1,6
17.	DOGANI-BERE	137 400	1,6
18.	SOROLY	139 000	1,6
19.	PIGNARI-BANA	92 375	1,1
20.	LOWOL	74 095,	0,9
21.	KENDE	55 500	0,6
Total		8 591 412	100

Les communes de Ondougou, Bandiagara et Wadouba présentent les coûts prévisionnels les plus élevés avec respectivement 11,3 %, 10,3 et 9,4 % du coût total du Cercle.

IV. REPARTITION DU COUT PAR SOURCE DE

FINANCEMENT (%)

Communes	TOTAL	SOURCE DE FINANCEMENT					
		COMMUNE	ETAT	ANICT	PTF	POPULATION	AUTRES
BANDIAGARA	881 820	18 270	82 500	24 200	756 850		
BARASARA	137 400	5 505	38 000	44 000	40 790	9 105	-
BORKO	386 200	49 500	61 800	76 500	149 400	30 000	19 000
dandoli	369 500	75 100	50 000	129 200	50 000	65 200	
DIAMANATI	245 000	9 070	24 700	62 200	133 530	15 500	-
DOCOUMB	251 840	36 100	75 750	12 800	108 990	18 200	-
DOGANI-BERE	137 400	5 505	38 000	44 000	40 790	9 105	-
DOUROU	384 850	66 600	49 450	94 800	164 459	9 541	-
KENDE	55 500	8 650	21 350	17 100	8 400	-	-
KENDIE	662 755	33 730	75 500	160 500	391 225	1 800	
LOWOL	74 095	3 390	12 442	14 038	39 575	4 650	-
MUETOUM	615 150	5 783	218 700	36 400	321 417	32 850	-
ONDOUGO	971 250	21 035	43 400	336 000	384 365	42 450	144 000
PELOU	283 705	14 630	94 575	32 150	127 200	15 150	-
PIGNARI	667 100	33 925	53550	216950	295225	67450	0
PIGNARI-BANA	92 375	8 255	52 380	4 680	20 970	6 090	-
SANGHA	559 122	51 130	290 996	21 600	138 896	56 500	-
segue	245 850	14 560	15 000	85 000	126 600	4 690	-
soroly	139 000	1 260	22 160	3 000	200	410	111 970
TIMNIRI	626 200	51 550	312 700	74 000	129 450	58 500	-
WADOUBA	805 300	39 394	408 989	225 600	116 069	15 248	-
TOTAL	8 591 412	552 942	2 041 942	1 714 718	3 544 401	462 439	274 970
%	100,00	6,4	23,8	20,0	41,3	5,4	3,2

Les communes ont proposé aux Partenaires techniques et Financiers la prise en charge de 41,3 %, du coût global, 23,8 % à l'Etat, 5,4 % aux populations et 3,2% pour les autres partenaires. Les communes elles-mêmes s'engagent à hauteur de 6,4% du coût global de l'ensemble des PSA. Le financement proposé sur ressources ANICT est de 20 % du coût global.

Les PTF identifiés sont :

- ♦ les structures étatiques ou para-étatiques : ANICT, Commissariat à la Sécurité Alimentaire,
- ♦ les Projets/Programmes : PASAOP, PNIR,
- ♦ les institutions financières : Banques, Caisses d'Epargne et de crédit,
- ♦ les ONG

Les communes devraient intervenir à travers leurs ressources propres, leurs droits de tirage à l'ANICT ou par d'autres négociations dans le cadre de la coopération décentralisée.

Il est attendu des populations bénéficiaires une participation efficiente soit par des contributions financières directes collectives ou individuelles, soit par des investissements physiques.

D'autres partenaires pourront être identifiés au cours de la mise en œuvre du PSA.